



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-253

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **84\_DRAAF\_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale**

84-2025-09-12-00007 - Arrêté n° 2025/09-22 du 12 septembre 2025  
relatif à la publication par extrait de décisions pour le département  
de l'Allier (7 pages)

*La Préfète*

Lyon, le 12 septembre 2025

ARRÊTÉ n°2025/09-22

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Commandeur de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n° 2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Allier :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
S JONGERS Lisa	SAINT-PLAISIR	10,4515	AGONGES	02/07/2025
GAEC DE LA BUSSEROLLE	TREIGNAT	1,0698	TREIGNAT	04/07/2025
MONCELON Fabrice	MURAT	16,4950	MURAT	04/07/2025
NOIRETERRE Olivier	CHAPELLE	23,5419	CHAPELLE, MAYET-DE-MONTAGNE	08/07/2025
SCEA DE CHEZELLE	MURAT	26,13	MURAT	10/07/2025
BUFFAULT Jean-Charles	MEAULNE	136,1677	URCAY, MEAULNE	10/07/2025
CONTOUX Arnaud	MONETAY-SUR-LOIRE	1,13	MONETAY-SUR-LOIRE	10/07/2025
LAFOLEY Mathieu	EBREUIL	2,9995	EBREUIL	10/07/2025
GAEC DE VERPRES	NEUILLY-LE-REAL	341,2071	TOULON-SUR-ALLIER, NEUILLY-LE-REAL, MERCY	11/07/2025
FAURE Florent	LA CHAPELAUDE	37,37	HURIEL, DOMERAT	11/07/2025
LALLIAS Franck	SAINT-PRIX	21,8741	DROITURIER	11/07/2025
COQUE Sylvie	SOUVIGNY	46,1199	SOUVIGNY	11/07/2025
GRANDET Mathieu	LA CHAPELAUDE	64,5526	VIPLAIX, COURCAIS, CHAMBERAT	13/07/2025
TKACZ Valentin	HURIEL	11,1380	HURIEL	13/07/2025
GAEC VALOT	MONETAY-SUR-LOIRE	15,5005	MONETAY-SUR-LOIRE	13/07/2025
GAEC FERME DE CHAMARON	NERONDE	66,4573	SAINT-DIDIER-EN-DONJON, MONETAY-SUR-LOIRE	17/07/2025
GAEC DE LA VERMILLERE	TOULON-SUR-ALLIER	21,0557	TOULON-SUR-ALLIER	17/07/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
BARDET Jean Pierre	CHIRAT-L'EGLISE	1,6314	CHIRAT-L'EGLISE	17/07/2025
EARL PHILOU	LALIZOLLE	58,9459	NADES, LALIZOLLE, EBREUIL, CHOUVIGNY	17/07/2025
GAEC DURAND	SALIGNY-SUR-ROUDON	39,4993	SALIGNY-SUR-ROUDON	17/07/2025
GAEC DES RECEPES	DIOU	542,4070	THIONNE, SALIGNY-SUR-ROUDON, GILLY-SUR-LOIRE (71), DOMPIERRE-SUR-BESBRE, DIOU	18/07/2025
GAEC DE BARASSIER	SAINTE-VICTOR	80,6012	SAINTE-VICTOR	24/07/2025
GAEC DES DUCLOUX	CONTIGNY	21,7274	VERNEUIL-EN-BOURBONNAIS, SAINTE-POURCAIN-SUR-SIOULE, SAULCET	24/07/2025
SCEA DE TERRE NEUVE	NERIS-LES-BAINS	8,9280	PREMILHAT	25/07/2025
EARL DURET FABRICE	SAINTE-CHRISTOPHE	5,6280	LE BREUIL	28/07/2025
GAEC DES CHARBONNIERS	BAS-ET-LEZAT (63)	2,6319	BRUGHEAS	28/07/2025
GAEC DES MAISONS	SAINTE-SORNIN	6,7311	SAINTE-SORNIN	28/07/2025
SOUILLAT Alexandre	LALIZOLLE	12,6928	SAINTE-BONNET-DE-ROCHFORD, NAVES, EBREUIL	30/07/2025
EARL LES FOUGERES	CHATEL-DE-NEUVRE	6,1770	BRESNAY	31/07/2025
GAEC CHAVENON	TAXAT-SENAT	15,1132	TAXAT-SENAT, NAVES, CHANTELLE	01/08/2025
PIVAIN Rémi	LOUROUX-DE-BOUBLE	15,50	VERNUSSE	01/08/2025
GAEC DES ENCHAMPTEURS	MARCENAT	1,9880	MARCENAT	01/08/2025

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie autorisée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
BINON Amandine	SAINT-SAUVIER	242,5858	SAINT-SAUVIER, CHAMBERAT	02/08/2025
EARL PITULAT	LOUROUX-DE-BEAUNE	14,9108	HYDS	03/08/2025
GAEC PLIM	LE BREUIL	14,5750	LE BREUIL	03/08/2025
GRELIER Guillaume	SAINTE-THERENCE	193,0356	SAINTE-THERENCE, MAZIRAT	03/08/2025
MAUNY Antoine	SAINT-DIDIER-EN-DONJON	102,91	SAINT-DIDIER-EN-DONJON, LE-PIN	03/08/2025
GAEC GROBAUD Romain et Soraya	RONNET	13,7030	PREMILHAT	03/08/2025
EARL CHARASSE	NIZEROLLES	149,2876	NIZEROLLES, LE MAYET-DE-MONTAGNE, CHATEL-MONTAGNE	04/08/2025
GUEDOU Adeline	SANCHEVILLE (28)	49,6077	COULEUVRE	04/08/2025
HENRYS D'AUBIGNY Thibault	VILLEBRET	4,4953	LAVAUT-SAINTE-ANNE	04/08/2025
GAEC DE POUSSAT	BIZENEUILLE	3,9390	VERNEIX	07/08/2025
LIMOGES Lucile	VERNEIX	280,5936	VERNEIX, HAUT-BOCAGE	07/08/2025
MOAL Florian	SAINT-MARTINIEN	5,6433	LAMAIDS	09/08/2025
EARL DE LA RONZE	BILLY	53,0568	MARCENAT	13/08/2025
CASTEL Edith	ARFEUILLES	1,8949	ARFEUILLES	13/08/2025
GAEC SPILLEBEEN	RONNET	2,23	RONNET	14/08/2025
GAEC DE LA RESERVE (ex EARL)	GENNETINES	25,1098	GENNETINES	15/08/2025
BOHAT Nicolas	MONESTIER	13,4980	NAVES, BELLENAVES	16/08/2025
HASSENFORDER Marie	CUSSET	15,3638	TOULON-SUR-ALLIER	16/08/2025
EARL FRAGNON CLAME	LE BRETHON	156,9558	SAINT-CAPRAIS, LE BRETHON	16/08/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
BOHAT JérémY	CHEZELLE	25,6720	BELLENAVES	17/08/2025
DESSEAUVES Alexis	MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	116,4210	RONNET, MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	17/08/2025
MORETTO Elodie	HAUT-BOCAGE	12,9484	SAINT-SAUVIER	18/08/2025
GAEC COLAS	SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	3,1140	SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	22/08/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC BRUN	BELLENAVES	95,4602	BELLENAVES, NAVES, VALIGNAT	04/07/2025
EARL ALAIN MARIELLE	PARAY-SOUS-BRIAILLES	13,8890	PARAY-SOUS-BRIAILLES	04/07/2025
GAEC DE BALADY	BELLENAVES	67,9375	BELLENAVES, NAVES, VALIGNAT	04/07/2025
GAEC DE CHASSIGNAT	MAZERIER	38,2050	BROUT-VERNET, GANNAT	11/07/2025

Ces décisions d'autorisation d'exploiter peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'un **refus partiel ou total d'autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de l'**Allier** :

<b>NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie demandée (ha)</b>	<b>Superficie autorisée (ha)</b>	<b>Commune des biens accordés</b>	<b>Date de la décision préfectorale</b>
EARL THONIER BERNARDET	TAXAT-SENAT	56,7610	0		04/07/2025
GRAND Bruno	GANNAT	24,6709	0		11/07/2025
EARL VERNADAT	TAXAT-SENAT	0,3920	0,0440	CHEZELLE	22/07/2025

Ces décisions de refus peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 4 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **retrait d'autorisation d'exploiter** pour le département de l'**Allier** :

<b>NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie objet du retrait (ha)</b>	<b>Commune de localisation des biens</b>	<b>Date de la décision préfectorale</b>
SOUBRY Benoît	TREVOL	1,6771	TREVOL	08/07/2025

Cette décision de retrait d'autorisation d'exploiter peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 5 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Allier** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET